

Annuaire régional d'Eurostat 2009



Annuaire régional d'Eurostat 2009

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2009

ISBN 978-92-79-11697-1

ISSN 1830-9682

doi: 10.2785/17920

Numéro de catalogue: KS-HA-09-001-FR-C

Thème: Statistiques générales et régionales

Collection: Livres statistiques

© Communautés européennes, 2009

Copyright des photos suivantes: la couverture: © Annette Feldmann; les chapitres «Introduction», «Population», «Comptes des ménages», «Société de l'information», «Éducation» et «Tourisme»:

© Phovoir.com; le chapitre «Villes européennes»: © Teodóra Brandmüller; les chapitres «Marché du travail», «Produit intérieur brut», «Statistiques structurelles des entreprises» et «Science, technologie et innovation»: © la bibliothèque d'images numériques de la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne; le chapitre «Agriculture»: © Jean-Jacques Patricola

L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Préface

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

L'année 2004 a été marquée par un événement sans précédent, puisqu'elle a vu, le 1^{er} mai, dix nouveaux États membres entrer dans l'Union européenne (UE). Le présent Annuaire des régions 2009 vous montrera, chiffres à l'appui, quels sont les progrès accomplis en matière d'évolution économique et sociale dans les régions au cours des cinq années écoulées depuis lors et quels sont les domaines où les efforts doivent être intensifiés pour atteindre les objectifs d'une cohésion renforcée.

Au fil de ses onze chapitres, l'Annuaire des régions vous permettra de découvrir les aspects les plus intéressants des divergences et des points communs entre les régions des 27 États membres, ainsi que des pays candidats et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Son but est de vous encourager à rechercher vous-même les multiples données régionales qui vous sont proposées sur le site internet d'Eurostat et à analyser vous-même l'évolution économique et sociale.

À côté des chapitres habituels, toujours très intéressants, sur l'évolution démographique au niveau régional, le marché régional du travail, le produit intérieur brut régional et d'autres thèmes, nous innovons cette année en vous présentant l'évolution régionale de données sur la société de l'information. Comme ce fut déjà le cas ces dernières années, les données sur les évolutions régionales sont complétées par une présentation des résultats les plus récents de l'«audit urbain», un ensemble de données qui contient de nombreuses informations statistiques sur les villes européennes.

Nous continuerons à élargir régulièrement l'éventail des indicateurs régionaux disponibles et nous espérons pouvoir leur faire une place dans les éditions futures lorsque la disponibilité et la qualité des données le permettront.

Je vous souhaite une lecture agréable!



Walter Radermacher
Directeur général, Eurostat



Remerciements

Les éditeurs de l'*Annuaire régional d'Eurostat 2009* tiennent à remercier tous ceux qui leur ont apporté leur concours, et en particulier les membres suivants d'Eurostat qui, en rédigeant les divers chapitres de l'Annuaire, ont rendu cette publication possible:

- **Population:** Veronica Corsini, Monica Marcu et Rosemarie Olsson (unité F.1: «Population»)
- **Villes européennes:** Teodóra Brandmüller (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique»)
- **Marché du travail:** Pedro Ferreira (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique»)
- **Produit intérieur brut:** Andreas Krüger (unité C.2: «Comptes nationaux — Production»)
- **Comptes des ménages:** Andreas Krüger (unité C.2: «Comptes nationaux — Production»)
- **Statistiques structurelles des entreprises:** Aleksandra Stawińska (unité G.2: «Statistiques structurelles des entreprises»)
- **Société de l'information:** Albrecht Wirthmann (unité F.6: «Société de l'information; tourisme»)
- **Science, technologie et innovation:** Bernard Félix, Tomas Meri, Reni Petkova et Håkan Wilén (unité F.4: «Éducation, science et culture»)
- **Éducation:** Sylvain Jouhette, Lene Mejer et Paolo Turchetti (unité F.4: «Éducation, science et culture»)
- **Tourisme:** Ulrich Spörel (unité F.6: «Société de l'information; tourisme»)
- **Agriculture:** Céline Ollier (unité E.2: «Agriculture et pêche»)

La mise en forme et la coordination de la présente publication ont été assurées par Åsa Önnersfors (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique») avec le concours de Berthold Feldmann (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique») et de Pavel Bořkovec (unité D.4: «Diffusion»). Baudouin Quennery (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique») a produit l'ensemble des cartes statistiques.

Nous adressons également nos remerciements à:

- la **direction générale de la traduction de la Commission européenne**, et notamment aux unités de traduction allemande, anglaise et française;
- l'**Office des publications de l'Union européenne**, et notamment à Bernard Jenkins de l'unité B1 («Publications multisupports»), ainsi qu'aux correcteurs d'épreuves de l'unité B2 («Services éditoriaux»).



Table des matières

INTRODUCTION	9
Statistiques des régions et des villes	10
La nomenclature NUTS	10
Couverture	11
Davantage d'informations régionales	11
1 POPULATION	13
Présentation de la répartition régionale de la démographie	14
Densité de population	14
Évolution de la population	14
Conclusion	23
<i>Notes méthodologiques</i>	23
2 VILLES EUROPÉENNES	25
Introduction	26
Une liste d'indicateurs complétée	26
Passage d'une périodicité de cinq ans à une collecte annuelle de données	26
Une couverture géographique étendue	26
Découvrir la dimension spatiale	26
Centres-villes	28
Zones urbaines élargies	31
La géographie compte	33
3 MARCHÉ DU TRAVAIL	35
Modèles de temps de travail régionaux	36
Bref aperçu pour 2007	36
Modèles de travail régionaux	39
Les emplois à temps partiel font baisser le temps de travail moyen	41
Les salariés passent moins de temps au travail	43
Conclusion	46
<i>Notes méthodologiques</i>	47
<i>Définitions</i>	47
4 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	49
Qu'est-ce que le produit intérieur brut régional?	50
Le PIB régional en 2006	50
Le PIB en moyenne pour la période 2004-2006	52
Fortes disparités régionales à l'intérieur même des pays	52
Processus de rattrapage dynamique dans les nouveaux États membres	54
Évolution hétérogène au sein même des pays	56
La convergence fait des progrès	57
Conclusion	59
<i>Notes méthodologiques</i>	60
<i>Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales du volume</i>	60



5 COMPTES DES MÉNAGES	63
Introduction: mesure de la richesse.....	64
Revenu des ménages privés.....	64
Résultats pour l'année 2006.....	64
Revenu primaire.....	64
Revenu disponible.....	65
La dynamique à la périphérie de l'Union.....	70
Conclusion.....	72
<i>Notes méthodologiques</i>	73
6 STATISTIQUES STRUCTURELLES DES ENTREPRISES	75
Introduction.....	76
Spécialisation régionale et concentration des activités.....	76
Spécialisation dans les services aux entreprises.....	83
Croissance de l'emploi dans les services aux entreprises.....	87
Caractéristiques des 30 régions les plus spécialisées dans les services aux entreprises.....	87
Conclusion.....	90
<i>Notes méthodologiques</i>	91
7 SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	93
Introduction.....	94
Accès aux technologies de l'information et de la communication.....	94
Utilisation de l'internet et activités en ligne.....	97
Non-utilisateurs de l'internet.....	99
Conclusion.....	104
<i>Notes méthodologiques</i>	105
8 SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	107
Introduction.....	108
Recherche et développement.....	108
Ressources humaines en science et technologie.....	110
Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance.....	113
Brevets.....	116
Conclusion.....	118
<i>Notes méthodologiques</i>	119
9 ÉDUCATION	121
Introduction.....	122
Participation des étudiants à l'éducation.....	122
Participation des enfants de 4 ans à l'enseignement.....	124
Étudiants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur... ..	124
Étudiants de l'enseignement supérieur.....	126
Diplômés de l'enseignement supérieur.....	129
L'apprentissage tout au long de la vie.....	129
Conclusion.....	131
<i>Notes méthodologiques</i>	133



10 TOURISME	135
Introduction	136
Capacités d'hébergement	137
Nuitées	137
Durée moyenne des séjours	140
Intensité touristique	140
L'évolution du tourisme	140
Part du tourisme récepteur	143
Conclusion.....	145
<i>Notes méthodologiques</i>	147
11 AGRICULTURE	149
Introduction	150
Superficie agricole utilisée	150
Part de la superficie des céréales par rapport à la superficie agricole utilisée.....	150
Part de la superficie des cultures permanentes par rapport à la superficie agricole utilisée	150
Production agricole	153
Production de blé.....	153
Production de maïs grain	155
Production de colza	155
Conclusion.....	158
<i>Notes méthodologiques</i>	158
ANNEXE	159
UNION EUROPÉENNE: régions au niveau NUTS 2	159
PAYS CANDIDATS: régions statistiques au niveau 2	162
PAYS DE L'AELE: régions statistiques au niveau 2.....	163



Introduction





Statistiques des régions et des villes

L'information statistique est indispensable à qui veut comprendre notre monde si complexe et en constante mutation. Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes, a pour mission de collecter et de diffuser au niveau européen des données provenant non seulement des 27 États membres de l'Union européenne (EU-27), mais également des trois pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie), ainsi que des quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

La présente publication (*Annuaire régional d'Eurostat 2009*) se propose de vous donner un aperçu de certaines statistiques des régions et des villes que nous collectons auprès de ces pays. Les statistiques des régions nous permettent de dégager des caractéristiques et des tendances statistiques plus détaillées que les données nationales, mais, puisqu'il existe 271 régions NUTS 2 dans l'EU-27, 30 régions statistiques de niveau 2 dans les pays candidats et 16 régions statistiques de niveau 2 dans les pays de l'AELE, le volume des données est si grand que certains principes de classement doivent nécessairement être appliqués pour que ces données soient compréhensibles et significatives.

Pour l'esprit humain, le recours à des cartes statistiques représente probablement le moyen le plus facile de trier et d'«absorber» d'importantes quantités de données statistiques en une seule fois. C'est la raison pour laquelle l'Annuaire régional d'Eurostat contient, comme les années précédentes, un grand nombre de cartes statistiques sur lesquelles les données sont différenciées selon les classes statistiques représentées par des nuances de couleur. Dans certains chapitres, des graphiques et des tableaux sont également utilisés pour présenter les données, celles-ci étant sélectionnées et présentées d'une manière (différentes hiérarchies, graphiques indiquant les valeurs régionales extrêmes à l'intérieur des pays ou exemples représentatifs seulement) qui rend plus aisée la compréhension des données statistiques.

Nous sommes fiers de fournir un vaste éventail de thèmes abordés dans les onze chapitres de l'édition 2009 de l'Annuaire régional d'Eurostat. Le premier chapitre, qui concerne la **population**, donne un aperçu détaillé des différents schémas démographiques, tels que la densité de population, les variations démographiques et les taux de fécondité dans les pays examinés. Ce chapitre peut être considéré comme la clé de tous les autres, puisque toutes les autres statistiques dépendent de la composition de la population. Le deuxième

chapitre, consacré aux **villes européennes**, explique de manière détaillée les définitions des différents niveaux spatiaux utilisés dans la collecte de données de l'audit urbain et donne quelques exemples intéressants des déplacements domicile-travail dans neuf capitales européennes.

Le chapitre relatif au **marché du travail** décrit principalement les différences en matière de travail hebdomadaire en Europe et propose quelques éléments permettant d'expliquer les variations considérables observées d'une région à l'autre. Les trois chapitres économiques, qui concernent respectivement le **produit intérieur brut**, les **comptes des ménages** et les **statistiques structurelles des entreprises**, nous donnent un aperçu détaillé de la situation économique générale des régions, des ménages et des divers secteurs de l'économie marchande.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir vous présenter un nouveau chapitre, très intéressant, sur la **société de l'information**, qui décrit l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les particuliers et les ménages dans les régions d'Europe. Ce chapitre nous apprend, par exemple, combien de ménages utilisent régulièrement l'internet et combien ont un accès à large bande. Les deux chapitres suivants concernent **la science, la technologie et l'innovation**, d'une part, et **l'éducation**, d'autre part, et ces trois domaines statistiques sont fréquemment considérés comme essentiels dès lors qu'il s'agit de suivre la réalisation des objectifs définis dans la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Le chapitre suivant présente des informations sur les statistiques régionales du **tourisme**, ainsi que les destinations touristiques les plus populaires. Le dernier chapitre, qui concerne **l'agriculture**, met cette année l'accent sur les statistiques des produits végétaux et nous apprend quels types de produits végétaux sont cultivés dans les différentes régions d'Europe.

La nomenclature NUTS

La **nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)** constitue un schéma unique et cohérent de répartition territoriale pour l'établissement des statistiques régionales de l'Union européenne. Elle est utilisée depuis des décennies pour la confection de statistiques régionales et a toujours constitué la base de la politique de financement régionale. Ce n'est cependant qu'en 2003 qu'elle a été dotée d'une base juridique, puisque c'est cette



année-là que le règlement NUTS a été adopté par le Parlement européen et le Conseil ⁽¹⁾.

À chaque fois que de nouveaux États membres adhèrent à l'Union, le règlement NUTS est adapté par l'addition de la nomenclature des régions de ces pays. C'est ce qui s'est passé en 2004, lorsque l'Union a accueilli dix nouveaux États membres, et en 2007 lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont adhéré.

Pour tenir compte de nouveaux découpages administratifs ou territoriaux dans les États membres, le règlement NUTS spécifie que les modifications de la nomenclature régionale peuvent avoir lieu au maximum tous les trois ans. Cette adaptation a eu lieu pour la première fois en 2006, et les modifications apportées à la nomenclature NUTS sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Comme ces modifications de la NUTS sont assez récentes, les données statistiques ne sont pas encore disponibles dans certains cas ou ont été remplacées par des valeurs nationales sur certaines cartes statistiques, comme le précisent les notes relatives aux différentes cartes concernées. C'est le cas notamment de la Suède, qui a introduit des régions de niveau NUTS 1, du Danemark et de la Slovaquie, qui ont introduit des régions de niveau NUTS 2, ainsi que des deux régions les plus septentrionales d'Écosse, à savoir North Eastern Scotland (UKM5) et Highlands and Islands (UKM6), où la frontière entre les deux régions a été modifiée. Nous espérons que la disponibilité des données régionales pour ces pays sera bientôt améliorée.

Il convient également de noter que certains États membres ont une population relativement peu nombreuse et ne sont dès lors pas divisés en plusieurs régions NUTS 2. Dans le cas de ces pays, la valeur de NUTS 2 est donc exactement identique à la valeur nationale. Depuis la dernière révision en date de la nomenclature NUTS, cette règle s'applique à six États membres (Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg et Malte), à un pays candidat (ancienne République yougoslave de Macédoine) et à deux pays de l'AELE (Islande et Liechtenstein). Dans tous ces cas, l'ensemble du pays représente une seule région de niveau NUTS 2.

Une carte dépliant placée à l'intérieur de la couverture de l'Annuaire présente l'ensemble des régions de niveau NUTS 2 des 27 États membres de l'UE, ainsi que les régions statistiques correspondantes au niveau 2 des pays candidats et des pays de l'AELE. Vous trouverez en annexe la liste complète des codes et des noms de ces régions, ce qui vous permettra de localiser facilement une région précise sur la carte.

Couverture

L'*Annuaire régional d'Eurostat 2009* contient principalement des statistiques relatives aux 27 États membres de l'Union européenne, mais également, quand les informations étaient disponibles, sur les trois pays candidats à l'adhésion (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) et les quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

Les régions des pays candidats et des pays de l'AELE sont appelées «régions statistiques» et sont régies par les mêmes règles que les régions NUTS de l'Union européenne, si ce n'est qu'elles ne possèdent pas de base juridique. La base de données d'Eurostat ne contient pas encore de données de pays candidats et des pays de l'AELE concernant quelques-uns des domaines d'action, mais la disponibilité des données s'améliore constamment, et nous espérons que la couverture de ces pays sera encore meilleure dans un avenir proche.

Davantage d'informations régionales

Sur le site internet d'Eurostat, vous trouverez sous le thème «Statistiques générales et régionales», et plus particulièrement sous «Régions et villes», des tableaux présentant des statistiques sur les «régions» et l'«audit urbain»: vous pourrez y consulter des séries chronologiques plus détaillées (dont certaines remontent jusqu'à 1970) et des données statistiques plus détaillées que celles présentées dans cet Annuaire. Vous y trouverez également un certain nombre d'indicateurs (tels que la superficie, la démographie, le produit intérieur brut et des données sur le marché de l'emploi) établis au niveau NUTS 3. Cette précision est importante, puisque certains pays couverts ne sont pas divisés en régions NUTS 2, comme on l'a vu plus haut.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur le contenu des bases de données régionales et urbaines, veuillez consulter la publication d'Eurostat intitulée *Statistiques régionales et urbaines européennes — Guide de référence 2009*, que vous pouvez télécharger gratuitement à partir du site internet d'Eurostat. Vous pouvez également télécharger des tableaux Excel contenant les données précises qui ont été utilisées pour produire les cartes et d'autres illustrations qui agrémentent chaque chapitre de la présente publication. Nous espérons que vous trouverez cette publication à la fois intéressante et utile. Votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à envoyer vos observations à l'adresse suivante: estat-regio@ec.europa.eu

⁽¹⁾ Vous trouverez de plus amples informations relatives à la nomenclature NUTS sur l'internet (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html).

Marché du travail





Modèles de temps de travail régionaux

Les horaires de travail flexibles offrent aux travailleurs l'un des meilleurs moyens de concilier leur travail et d'autres aspects de leur vie, notamment les tâches familiales. Le travail à temps partiel peut avoir un effet positif si la décision est volontaire et ne découle pas du sous-emploi. Les différents systèmes juridiques et les diverses conventions collectives qui régissent le temps de travail dans les pays de l'UE prévoient une certaine flexibilité qui laisse une marge plus ou moins grande de temps libre.

Qu'en est-il de la situation au niveau régional? La quantité de temps passé au travail diffère-t-elle de manière notable entre les régions d'un même pays? Il est évident que le système juridique national influe grandement sur toutes les régions d'un pays, mais n'existe-t-il pas également des facteurs régionaux ayant un effet sur la durée de travail hebdomadaire?

Dans le présent chapitre, nous examinerons le temps que les gens passent au travail dans les régions européennes et nous offrirons des explications possibles pour les différents modèles de temps de travail. Pour commencer, nous vous présentons un instantané du marché du travail régional en 2007.

Bref aperçu pour 2007

Le taux d'emploi moyen de l'EU-27 est passé de 64,4 % en 2006 à 65,3 % en 2007. Il demeure inférieur de 4,6 points de pourcentage à l'objectif de Lisbonne en matière d'emploi. Si l'on retourne aux statistiques relatives à l'emploi de l'année 2000, date à laquelle les objectifs ont été fixés, il apparaît clairement que la croissance de l'emploi n'a pas répondu aux ambitions définies. Aujourd'hui, la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'emploi d'ici à 2010 semble de plus en plus improbable; il ne reste que trois ans et, en outre, la récession et les difficultés économiques que l'on connaît actuellement auront fort probablement des conséquences néfastes sur l'emploi dans les prochaines années.

Les dernières données trimestrielles disponibles au niveau national le confirment: le taux d'emploi de l'EU-27 était de 65,8 % au dernier trimestre de 2008 et de 64,6 % au premier trimestre de 2009.

La cohésion sociale et territoriale est l'un des objectifs de l'UE; il importe dès lors d'exami-

ner les marchés du travail régionaux et les modifications qu'ils subissent au fil du temps. La carte 3.1 présente le taux d'emploi régional des personnes âgées de 15 à 64 ans, par régions NUTS 2, en 2007.

En 2007, seules 81 des 264 régions NUTS 2 de l'EU-27 pour lesquelles des données étaient disponibles avaient déjà atteint l'objectif de Lisbonne (représentées par la nuance la plus sombre sur la carte 3.1), tandis que 59 régions étaient encore inférieures de 10 points de pourcentage à l'objectif d'emploi global fixé pour 2010.

Un groupe de régions en plein centre de l'Europe, composé de régions situées dans le sud de l'Allemagne et en Autriche, a enregistré un taux d'emploi relativement élevé. Les régions septentrionales de l'UE, composées de régions des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Danemark, de la Suède et de la Finlande, ont elles aussi enregistré un taux d'emploi relativement élevé. Les taux d'emploi régionaux bas étaient essentiellement concentrés dans les régions méridionales de l'Espagne et de l'Italie et dans les pays d'Europe orientale.

L'écart entre le taux d'emploi régional le plus élevé et le plus bas en 2007 demeurait notable, le plus élevé atteignant presque le double du plus faible. Les chiffres allaient de 43,5 % en Campania (Italie) à 79,5 % dans la région Åland (Finlande).

Le taux d'emploi dans les régions de l'AELE dépassait les 70 %. Dans les pays candidats, le taux d'emploi allait de 25,7 % dans la région Mardin (Turquie) à 62,4 % dans la région Sjevrozapadna Hrvatska (Croatie).

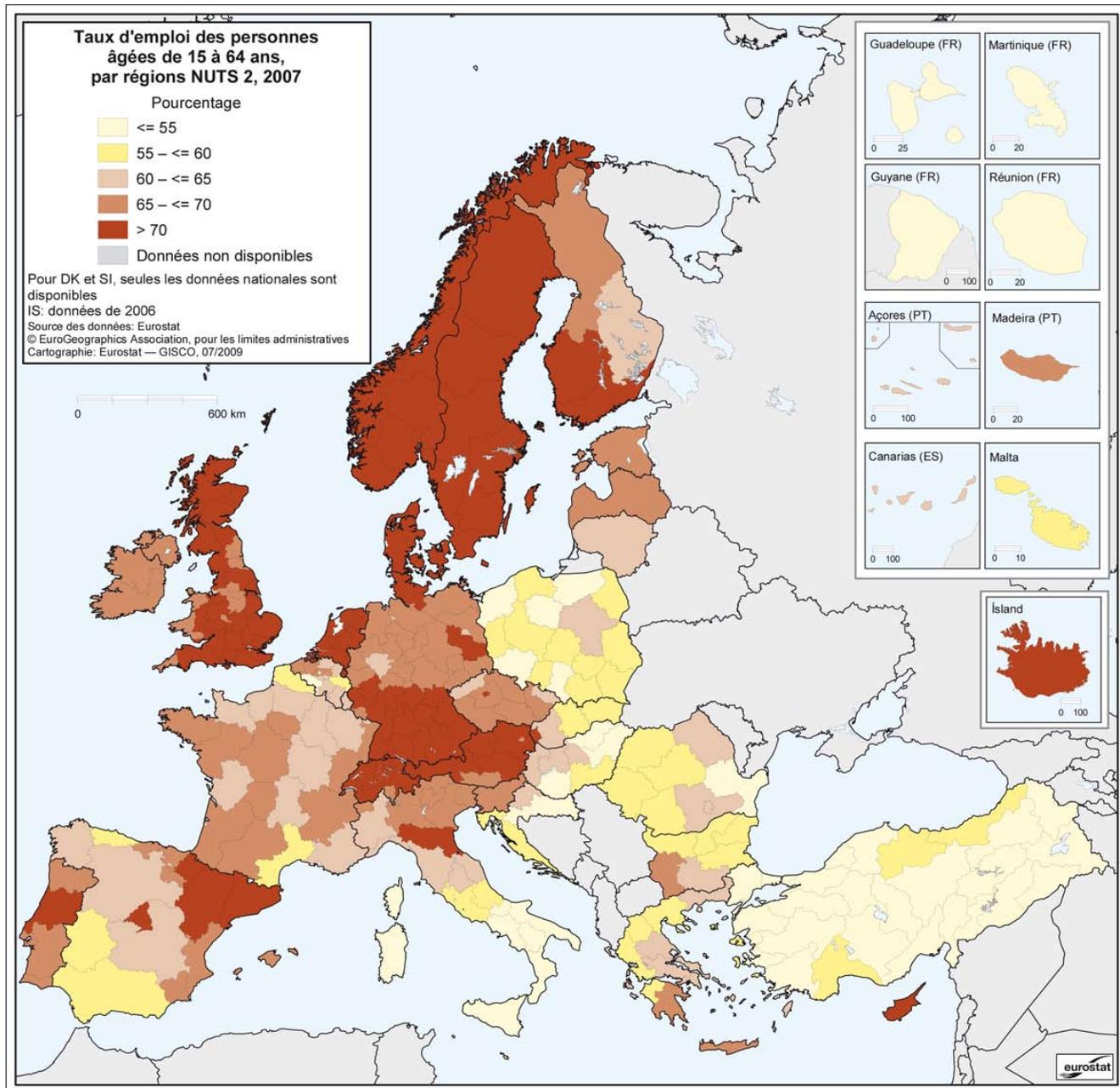
Les deux autres objectifs de Lisbonne fixés en matière d'emploi, à savoir un taux d'emploi des femmes supérieur à 60 % et un taux d'emploi des travailleurs âgés supérieur à 50 %, sont plus près d'être réalisés, mais semblent de plus en plus difficiles à atteindre d'ici à 2010.

En 2007, le taux d'emploi des femmes dans l'EU-27 a augmenté de 1 point de pourcentage, pour atteindre 58,3 %. Sur les trois objectifs, ce dernier semble le plus prometteur, mais il ne faut pas négliger les conséquences négatives qui sont susceptibles de toucher le marché de l'emploi dans les prochaines années. Le taux d'emploi régional des femmes était très inégal en 2007, allant d'un minimum de 27,9 % en Campania (Italie) à un maximum de 76,4 % dans la région Åland (Finlande).

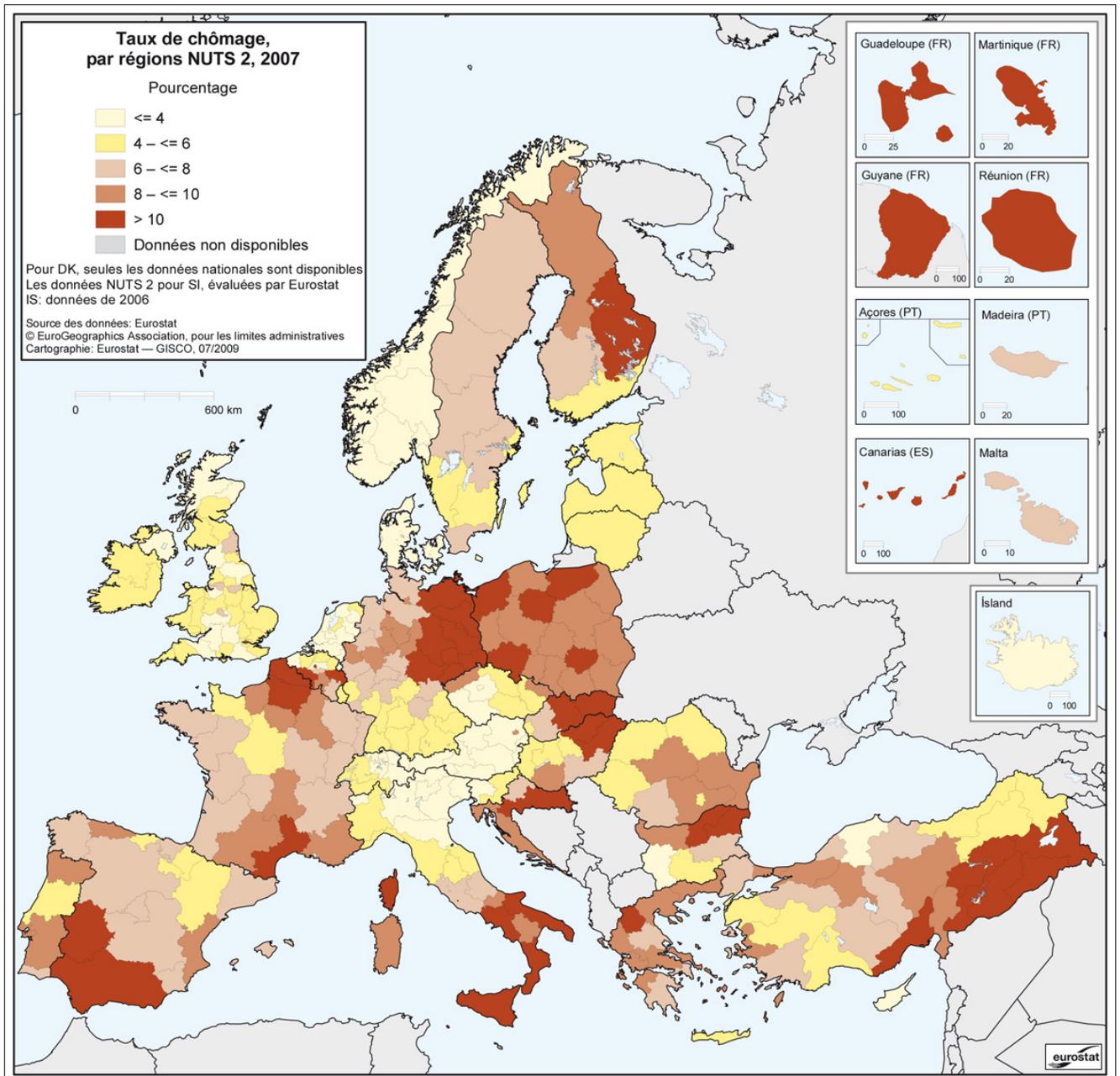
Le taux d'emploi des travailleurs âgés, c'est-à-dire les personnes occupées âgées de 55 à 64 ans, était de 44,7 % en 2007, soit 1,2 point de pourcentage



Carte 3.1: Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, par régions NUTS 2, 2007
 Pourcentage



Carte 3.2: Taux de chômage, par régions NUTS 2, 2007
Pourcentage



de plus qu'en 2006. Au niveau régional, le taux d'emploi des travailleurs âgés variait d'un minimum de 21,8 % dans la région Śląskie (Pologne) à un maximum de 72,8 % dans la région Småland med öarna (Suède). Le taux de chômage de l'EU-27 a fortement reculé en 2007, perdant 1 point de pourcentage pour atteindre 7,2 %, soit la baisse la plus forte depuis l'année 2000.

Le chômage est réparti de manière relativement homogène dans l'ensemble de l'UE. La carte 3.2 montre qu'en dépit des bonnes performances de l'année 2007, certaines régions enregistrent toujours un taux de chômage à deux chiffres. Ces régions se situent principalement dans le sud de l'Espagne, le sud de l'Italie et l'est de l'Allemagne. Certaines régions de Slovaquie, de Pologne et de Hongrie ont également enregistré un taux de chômage supérieur à 10 % en 2007.

Les taux de chômage les plus bas ont été enregistrés dans toutes les régions des Pays-Bas et de l'Autriche, dans les parties septentrionales de l'Italie et de la Belgique et dans les parties méridionales du Royaume-Uni. Des différences notables subsistent entre les taux de chômage régionaux; en 2007, ils allaient de 2,1 % en Zeeland (Pays-Bas) à 25,2 % à la Réunion (France).

Le chômage de longue durée, qui constitue le type de chômage le plus néfaste, a également baissé en 2007. La part du chômage de longue durée, c'est-à-dire la proportion de personnes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an en pourcentage de tous les chômeurs, s'élevait à 43 %, soit une baisse de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2006. Cette baisse était visible dans la plupart des régions de l'UE, mais deux d'entre elles ont enregistré une augmentation notable de plus de 10 points de pourcentage en un an: Prov. Brabant Wallon (Belgique) et Corse (France).

Dans toutes les régions de l'AELE, le taux de chômage était inférieur à 5 %. Dans les pays candidats, le taux allait de 3,1 % dans la région Kastamonu (Turquie) à 18 % dans la région Mardin (Turquie).

Pour terminer, quelques mots sur la cohésion des marchés de l'emploi. En 2007, la dispersion des taux d'emploi et de chômage, qui mesure les différences de taux d'emploi et de chômage régionaux, est passée de 45,6 à 44,1 pour le chômage et de 11,4 à 11,1 pour l'emploi. Autrement dit, globalement, la croissance de l'emploi et la baisse du chômage n'ont pas été réalisées au prix du progrès de certaines régions, dans la continuité de la tendance des cinq dernières années.

Modèles de travail régionaux

Le nombre d'heures habituellement travaillées correspond au nombre d'heures le plus communément ou typiquement travaillées sur une brève période, par exemple une semaine. Pour chaque personne occupée, l'indicateur montre le nombre d'heures passées à travailler, en incluant les heures supplémentaires régulières et en excluant les absences régulières.

Plusieurs facteurs influent sur les modèles de temps de travail, comme la différence de contexte historique et culturel, la participation des femmes aux marchés de l'emploi régionaux, la spécialisation dans un secteur spécifique et la part des travailleurs à temps partiel.

La carte 3.3 montre les différentes durées de travail hebdomadaire habituelles d'une personne pour son emploi principal. La carte révèle clairement deux faits: la durée hebdomadaire moyenne de travail varie considérablement au sein de l'EU-27, et les différences régionales sont plus marquées entre les pays qu'au sein même des pays ⁽⁴⁾.

En général, les personnes occupées qui résident en Grèce et dans les pays d'Europe orientale, comme la Bulgarie, la République tchèque, la Pologne et la Slovaquie, passent en moyenne plus de temps au travail que les autres citoyens européens, à l'inverse des personnes occupées qui résident dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. En 2007, le nombre moyen d'heures habituellement passées au travail allait de 30,1 heures par semaine à Groningen et Overijssel (Pays-Bas) à 45,7 heures dans la région Notio Aigaio (Grèce), soit pour cette dernière un chiffre correspondant à 1,5 fois la moyenne des deux régions néerlandaises.

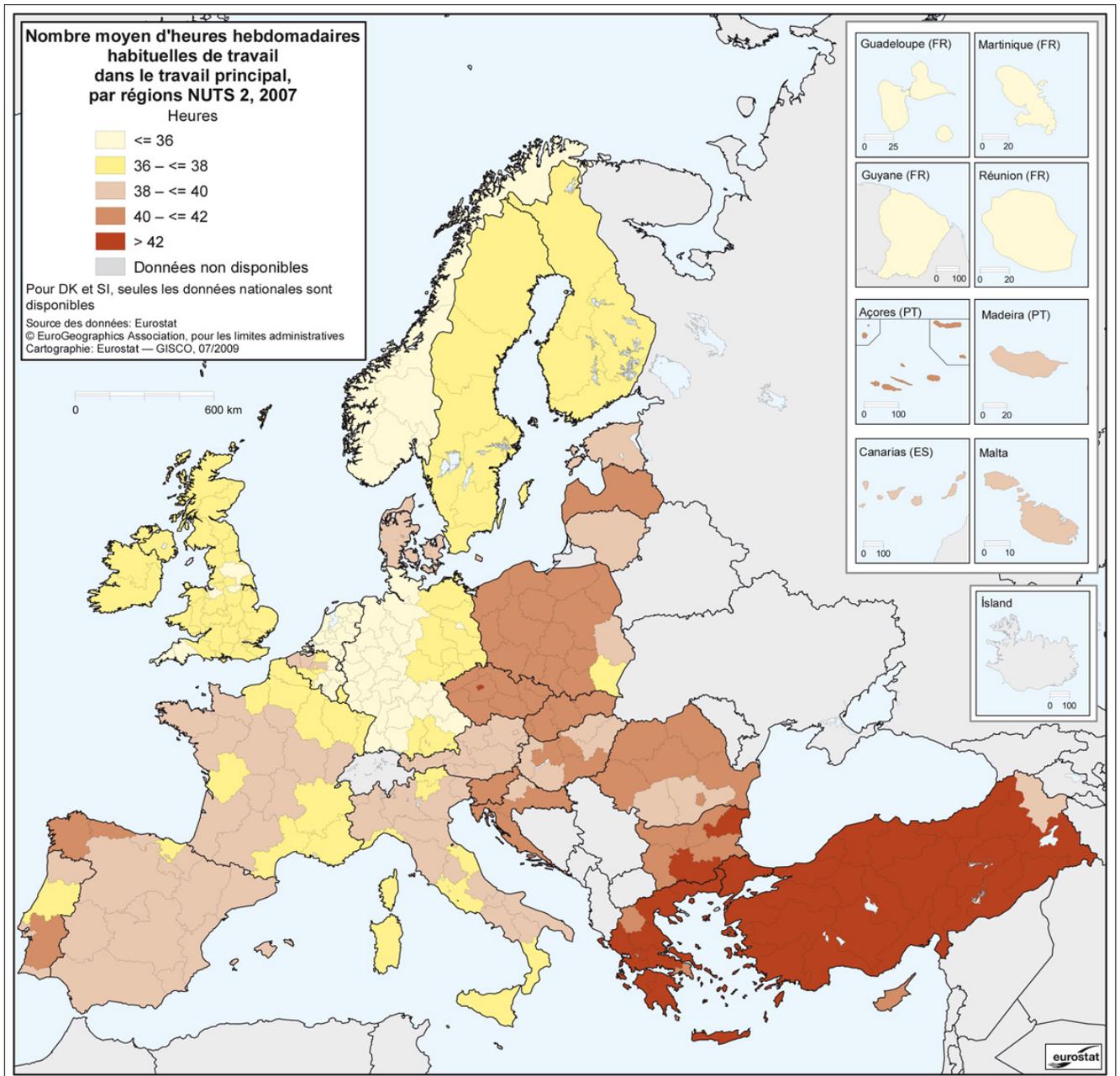
À l'évidence, la proportion de travailleurs à temps partiel fait considérablement baisser le nombre moyen d'heures passées au travail. Malheureusement, aucune ventilation du nombre moyen d'heures travaillées par travailleurs à temps plein et à temps partiel n'est disponible au niveau régional.

Toutes les régions des Pays-Bas enregistrent une moyenne exceptionnellement basse comparée aux autres régions. La valeur la plus haute des Pays-Bas se trouve au Flevoland, avec une moyenne de 31,6 heures par semaine, qui reste encore inférieure de 2,4 heures à la moyenne de la Martinique (France), la région dont la valeur est la plus basse parmi toutes les régions de l'EU-27, Pays-Bas exceptés. Nous pouvons donc conclure

⁽⁴⁾ Cette affirmation peut être confirmée dans une régression. 95 % de la variabilité régionale du temps passé au travail peut s'expliquer a) par la part de travailleurs à temps partiel, b) par la part de salariés, c) par la part de personnes occupées par secteur économique et d) par une variable indicatrice par pays. Le critère national est très important dans cette régression.



Carte 3.3: Nombre moyen d'heures hebdomadaires habituelles de travail dans le travail principal, par régions NUTS 2, 2007
Heures



que les Pays-Bas représentent un cas à part pour ce qui est de la durée moyenne passée au travail, et les raisons de cette différence seront analysées plus en profondeur ultérieurement.

Les disparités dans la durée de travail hebdomadaire habituelle ne sont pas aussi grandes entre les régions d'un même pays qu'entre différentes régions de l'UE. En effet, la durée moyenne passée au travail dans une région dépend moins de la région elle-même que du pays auquel elle appartient. Néanmoins, certains pays, tels que la Belgique, l'Allemagne et la France, font état de différences régionales.

Deux régions enregistrent un nombre d'heures habituellement passées au travail beaucoup plus élevé que dans le reste du pays: Praha (République tchèque) et Inner London (Royaume-Uni), deux régions-capitales. La région-capitale de la Grèce connaît une situation exactement inverse, puisqu'elle affiche une moyenne beaucoup plus basse que les autres régions grecques.

Les régions Ciudad Autónoma de Ceuta et Ciudad Autónoma de Melilla en Espagne, Åland en Finlande et les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) présentent également des moyennes largement inférieures à celles des autres régions de leurs pays respectifs. Toutes ces régions sont des îles ou des régions qui ne sont pas contiguës à d'autres régions du pays (la Guyane en France et les deux villes autonomes espagnoles). Cette séparation géographique renforce les différences prononcées des modèles de temps de travail, alors que les régions contiguës présentent des durées moyennes de travail plus proches.

Examinons à présent les facteurs qui engendrent ces différences dans le nombre d'heures hebdomadaires habituellement travaillées au niveau régional. La plupart des différences régionales de durée du temps de travail peuvent s'expliquer par deux autres indicateurs relatifs au marché de l'emploi régional: le pourcentage de travailleurs à temps partiel et le pourcentage de salariés (c'est-à-dire toutes les personnes occupées, à l'exclusion des travailleurs indépendants et des aides familiaux). La part des travailleurs à temps partiel dans l'emploi global fait baisser le nombre moyen hebdomadaire d'heures travaillées, et la part des salariés semble également avoir une influence significative sur la durée moyenne qu'une personne occupée passe au travail, puisque les travailleurs indépendants et les aides familiaux ont tendance à passer davantage de temps au travail ⁽⁵⁾.

Les emplois à temps partiel font baisser le temps de travail moyen

Le principal facteur qui explique une faible durée moyenne habituelle de travail hebdomadaire dans l'emploi principal dans une région donnée est la proportion de travailleurs à temps partiel, un élément assez manifeste dans les régions néerlandaises. En 2007, la proportion d'hommes salariés travaillant à temps partiel aux Pays-Bas était de 23,6 %, tandis que celle des femmes atteignait le taux impressionnant de 75 %. Le fait que près d'un quart des hommes et les trois quarts des femmes travaillent à temps partiel fait considérablement diminuer la durée moyenne de travail hebdomadaire.

Le travail à temps partiel est davantage une caractéristique nationale, comme l'indique la carte 3.4, qui présente des différences régionales légères au sein de chaque pays. La carte fait également apparaître des modèles bien définis quant à la proportion de travailleurs à temps partiel. Ces modèles sont si bien définis que les régions de l'EU-27 peuvent être réparties en quatre groupes distincts de travailleurs à temps partiel:

- groupe 1: les régions néerlandaises, avec 46,8 % de travailleurs à temps partiel;
- groupe 2: les régions des pays nordiques de l'EU-27, plus la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni qui, ensemble, représentent une proportion moyenne de 25 %;
- groupe 3: les régions d'Irlande, d'Espagne, de France, d'Italie, du Luxembourg, de Malte et du Portugal, avec une proportion moyenne de 14,2 %;
- groupe 4: le reste des régions de l'EU-27, principalement situées dans les nouveaux États membres, avec une proportion moyenne de travailleurs à temps partiel de 7,2 %.

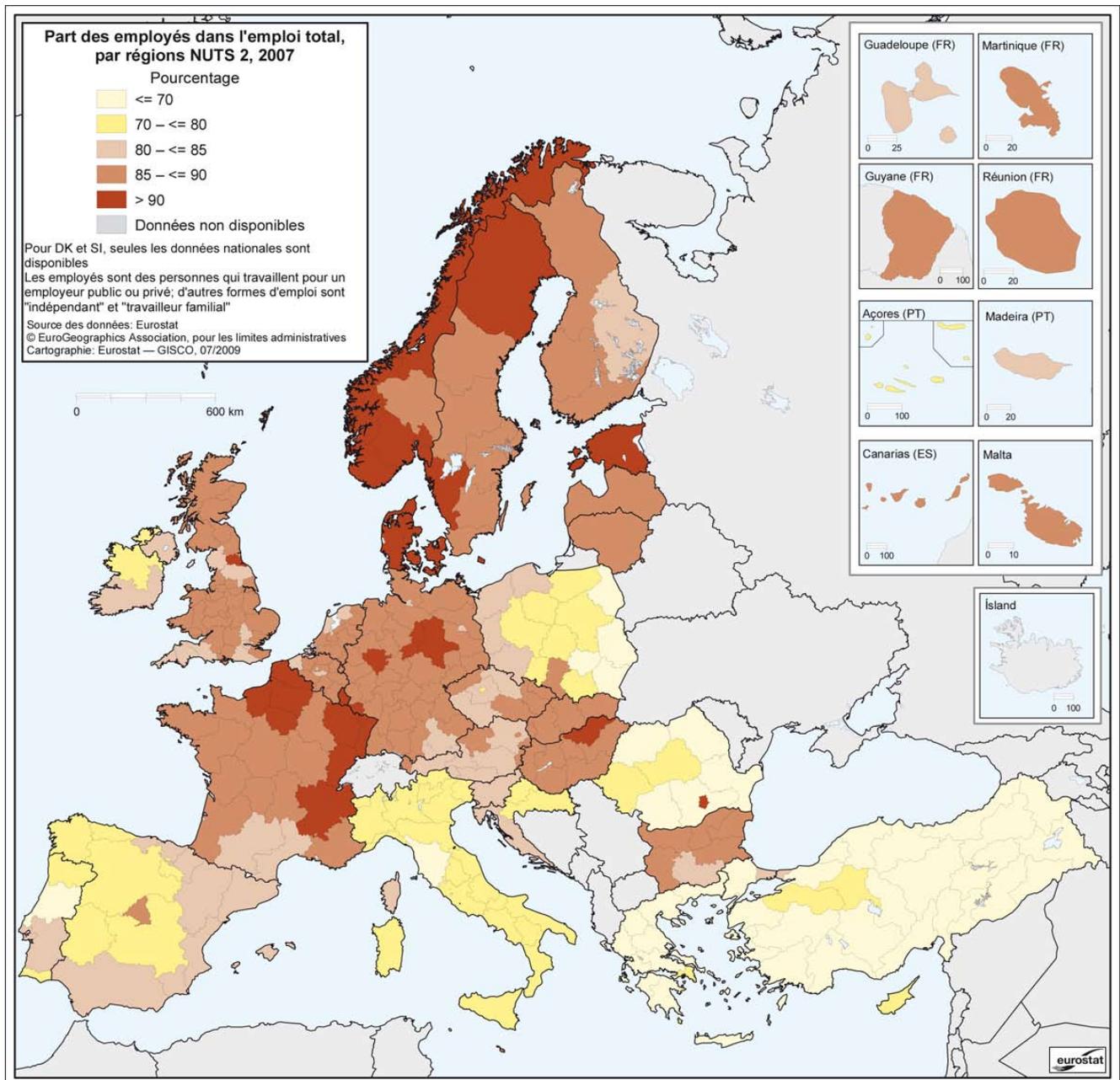
Au cours des cinq dernières années, l'EU-27 a enregistré une augmentation de 1,6 point de pourcentage de la proportion de travailleurs à temps partiel. Cette augmentation a été enregistrée dans la plupart des régions du groupe 1 (1,9 point de pourcentage), du groupe 2 (2,2 points) et du groupe 3 (2,6 points), tels qu'ils ont été définis ci-dessus. Dans la plupart des régions du groupe 4, la tendance inverse a été enregistrée, avec une baisse de 0,7 point de pourcentage de la proportion de travailleurs à temps partiel au cours des cinq dernières années.

Les régions turques ont enregistré une proportion de travailleurs à temps partiel relativement

⁽⁵⁾ Il convient toutefois de noter que la mesure statistique de la durée de travail hebdomadaire des travailleurs indépendants et des aides familiaux est assez difficile et qu'elle est dès lors moins fiable que les autres statistiques.



Carte 3.4: Part des employés dans l'emploi total, par régions NUTS 2, 2007
Pourcentage



faible en 2007 par rapport aux régions de l'UE, avec 8,8 % des personnes occupées travaillant à temps partiel.

Les salariés passent moins de temps au travail

Les personnes occupées sont classées en fonction de leur statut de travailleur. Les données sur les marchés de l'emploi régionaux sont ventilées selon trois catégories: les salariés (qui comprennent tout le personnel ayant un contrat de travail), les travailleurs indépendants et les aides familiaux.

Le temps hebdomadaire qu'une personne passe au travail semble être lié à son statut de travailleur, car les salariés ont tendance à passer moins

de temps par semaine au travail que les aides familiaux ou les travailleurs indépendants. La carte 3.5 présente la distribution régionale de la part des salariés dans l'emploi total.

La part des salariés dans l'emploi total tend à être inférieure à celle des autres régions de l'UE dans presque toutes les régions de Grèce, d'Italie, de Pologne et de Roumanie et dans le nord-ouest de l'Espagne et le nord du Portugal. La part des salariés dans l'emploi total au niveau régional varie, depuis un minimum de 45,8 % dans la région Peloponnisos (Grèce) à un maximum de 96,1 % dans la région București — Ilfov (Roumanie).

Hormis certaines exceptions, comme la Roumanie ou l'Espagne, la part des salariés tend à être plus ou moins homogène au sein même des pays,

Tableau 3.1: Nombre moyen d'heures hebdomadaires habituelles de travail dans le travail principal, par régions NUTS 2, 2007

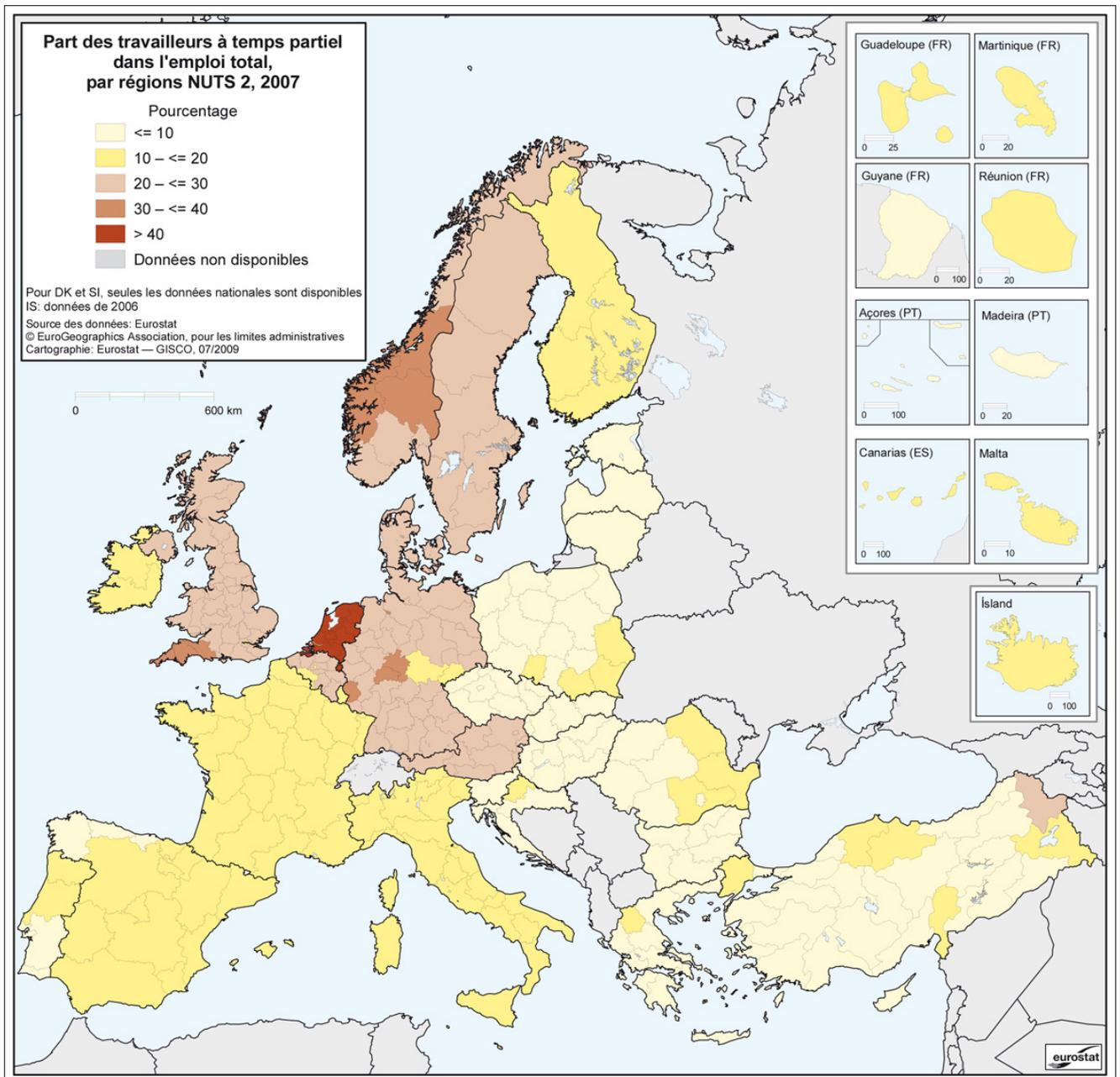
	Nombre moyen d'heures hebdomadaires habituelles de travail dans le travail principal				
	Pays	Minimum régional		Maximum régional	
EU-27	38,0	30,1	Groningen	45,7	Notio Aigaio
BE	37,1	35,8	Prov. Limburg (B)	38,7	Prov. West-Vlaanderen
BG	41,6	40,5	Severozapaden	42,4	Severozitochen
CZ	41,7	40,4	Moravskoslezsko	43,3	Praha
DK	39,5	:	:	:	:
DE	35,5	34,1	Bremen	37,4	Thüringen
EE	39,5	—	—	—	—
IE	36,4	36,1	Border, Midland and Western	36,5	Southern and Eastern
EL	42,5	41,4	Attiki	45,7	Notio Aigaio
ES	39,3	37,3	Ciudad Autónoma de Ceuta	40,7	Galicia
FR	38,0	34,0	Martinique	39,6	Basse-Normandie
IT	38,4	37,2	Calabria	39,1	Piemonte
CY	40,2	—	—	—	—
LV	40,7	—	—	—	—
LT	38,8	—	—	—	—
LU	36,7	—	—	—	—
HU	40,2	39,8	Dél-Dunántúl	40,6	Közép-Magyarország
MT	39,0	—	—	—	—
NL	30,8	30,1	Groningen	31,6	Flevoland
AT	38,9	38,2	Vorarlberg	39,7	Kärnten
PL	41,0	37,9	Podkarpackie	41,9	Podlaskie
PT	39,0	37,2	Centro (P)	40,1	Alentejo
RO	40,5	39,1	Sud — Muntenia	41,4	București — Ilfov
SI	40,3	—	—	—	—
SK	41,1	40,1	Východné Slovensko	41,7	Západné Slovensko
FI	37,5	36,0	Åland	37,8	Länsi-Suomi
SE	36,4	36,2	Västsverige	36,7	Övre Norrland
UK	36,9	35,3	North Yorkshire	39,5	Inner London

Notes: Données au niveau 2 de la NUTS non disponibles pour DK

EE, IE, CY, LV, LT, LU, MT et SI ne contiennent qu'une ou deux régions du niveau 2 de la NUTS



Carte 3.5: Part des travailleurs à temps partiel dans l'emploi total, par régions NUTS 2, 2007
Pourcentage



ce qui montre que, comme pour la proportion de travailleurs à temps partiel, le nombre de salariés dépend essentiellement du pays. Néanmoins, il existe des différences spécifiques aux régions, qui pourraient être liées au type d'activité dominant dans ces régions.

Le statut de salarié est étroitement lié au type de secteur dans lequel une personne travaille. Par exemple, la proportion d'aides familiaux et de travailleurs indépendants tend à être plus élevée dans l'agriculture que dans d'autres secteurs. De tous les secteurs, l'agriculture est celui qui présente la part de salariés la plus faible. Sur cette base, nous pouvons conclure que la part de salariés dans les régions rurales est souvent moindre, ce qui a également tendance à engendrer une durée moyenne de travail hebdomadaire habituelle plus élevée.

Il existe une corrélation négative significative entre la proportion de salariés et celle de personnes occupées dans l'agriculture, comme le montre le graphique 3.1.

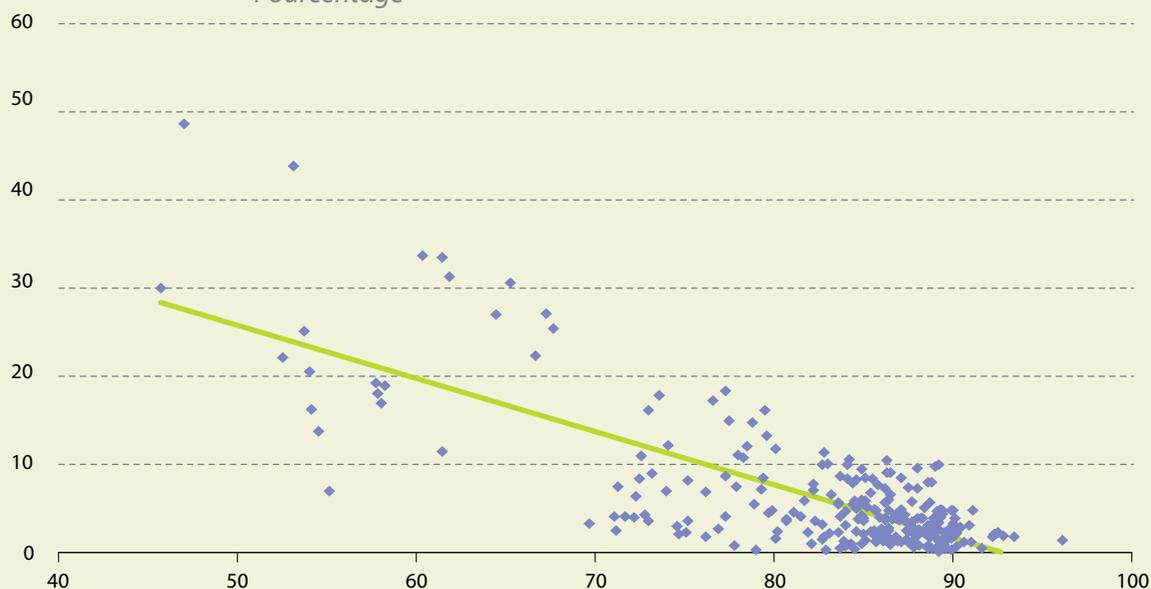
Chaque point du graphique 3.1 représente une région NUTS 2 pour laquelle des données étaient disponibles pour 2007. Les points s'alignent approximativement sur une ligne droite descendante. Autrement dit, les régions ayant les taux d'emploi les plus élevés dans l'agriculture

ont plus de chance d'avoir des parts de salariés inférieures et, par conséquent, des durées de travail moyennes hebdomadaires plus élevées. Au niveau national, l'effet de l'emploi dans l'agriculture ne permet peut-être pas tant que cela d'expliquer les différences de durées moyennes passées au travail, puisque la part des personnes travaillant dans le secteur agricole est peu élevée dans la plupart des pays. En revanche, au niveau régional, en particulier dans les zones rurales, ce facteur est important pour mieux comprendre les différents modèles de temps de travail régionaux.

Pour résumer, il est possible de conclure que la durée moyenne habituelle passée au travail dans une région spécifique varie considérablement à travers l'EU-27, ce qui s'explique non seulement par la proportion de travailleurs à temps partiel, qui est le facteur le plus influent, mais aussi par la proportion de salariés, qui ont tendance à passer moins de temps au travail. La proportion de salariés dépend, quant à elle, du secteur dominant dans chaque région.

Si la part du travail à temps partiel semble être davantage influencée au niveau national, la durée moyenne qu'une personne passe au travail, la proportion de salariés et la distribution de l'emploi dans les secteurs sont davantage influencées au niveau régional.

Graphique 3.1: Part des salariés dans l'emploi total par rapport à la part des personnes occupées dans le secteur agricole, par régions NUTS 2, 2007
Pourcentage





Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les performances en matière d'emploi et de chômage ont été très bonnes en 2007 et que les disparités des marchés de l'emploi régionaux ont diminué. Néanmoins, les objectifs de Lisbonne en matière d'emploi ne seront probablement pas atteints. La récession qui frappe actuellement l'Europe et le reste du monde rendra plus difficile encore la réalisation de ces objectifs puisque l'on prévoit une détérioration des marchés de l'emploi.

Le nombre d'heures par semaine que les gens passent habituellement au travail a également été analysé dans le présent chapitre. Si l'on examine les modèles de temps de travail au niveau

régional, les différences sont clairement plus marquées entre les pays qu'entre les régions d'un même pays, mais on observe également quelques variations régionales. La durée moyenne qu'une personne vivant dans une région spécifique passe au travail dépend de nombreux facteurs, tels que la participation des femmes au marché de l'emploi, la proportion de travailleurs à temps partiel, la proportion de salariés et le secteur d'activité dominant. Tous ces facteurs déterminent la quantité moyenne de temps libre dont les travailleurs disposent.

Bien que cela semble un curieux paradoxe, la durée moyenne de travail ne se traduit pas par un marché de l'emploi ou une performance économique forts. En fait, c'est exactement l'inverse.



Notes méthodologiques

La source des informations relatives au marché du travail régional jusqu'au niveau NUTS 2 est l'enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT). Il s'agit d'une enquête trimestrielle par échantillonnage réalisée auprès des ménages dans les États membres de l'Union.

La population cible de l'EFT comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés. L'enquête adopte les définitions et les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Afin d'obtenir une meilleure harmonisation, les États membres appliquent en outre des principes communs lors de l'élaboration des questionnaires.

Tous les résultats régionaux présentés ici concernent les régions NUTS 2, et tous les chiffres régionaux sont des moyennes annuelles d'enquêtes trimestrielles.

Pour en savoir plus sur les statistiques du marché du travail régional, veuillez consulter les métadonnées sur le site internet d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

Définitions

La **population** comprend les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés (les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que des pensions, internats, établissements hospitaliers, instituts religieux, logements collectifs pour travailleurs, etc., ne sont pas incluses). Elle couvre toutes les personnes vivant dans les ménages faisant l'objet de l'enquête au cours de la semaine de référence. Cette définition inclut également les personnes absentes des ménages pour une période de temps courte (mais ayant maintenu un lien avec le ménage privé) en raison d'études, de vacances, de maladie, de voyages d'affaires, etc. Les personnes effectuant leur service militaire obligatoire ne sont pas incluses.

Les **personnes occupées** sont les personnes âgées de 15 ans et plus [de 16 ans et plus en Espagne, au Royaume-Uni et en Suède (1995-2001); de 15 à 74 ans au Danemark, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Finlande, en Norvège et en Suède (à partir de 2001); de 16 à 74 ans en Islande] qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou n'étaient pas sur leur lieu de travail mais avaient un travail ou une entreprise dont elles étaient temporairement absentes, par exemple pour cause de maladie, de congé, de conflit du travail, d'études ou de formation.

Les **chômeurs** sont les personnes âgées de 15 à 74 ans [en Espagne, en Norvège et en Suède (1995-2000), au Royaume-Uni et en Islande, de 16 à 74 ans] qui étaient sans travail durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et étaient activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes, ou avaient trouvé un emploi qui débiterait au cours des trois mois suivants.

Le **taux d'emploi** correspond au nombre de personnes occupées en pourcentage de la population.

Le **taux de chômage** correspond au nombre de chômeurs en pourcentage de la population économiquement active. Il peut être ventilé par âge et par sexe. Le taux de chômage des jeunes couvre les personnes âgées de 15 à 24 ans.

La **part du chômage de longue durée** correspond au nombre de chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) en pourcentage du total des chômeurs.

La **dispersion des taux d'emploi (ou de chômage)** est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi (ou de chômage) régionaux d'un pays, pondéré par la population absolue (population active) de chaque région.

La **durée de travail hebdomadaire habituelle dans l'emploi principal** correspond au nombre d'heures les plus communément ou typiquement travaillées sur une brève période, par exemple une semaine, dans l'emploi principal d'une personne.

Les **salariés** sont toutes les personnes ayant un contrat de travail avec une unité locale/entreprise. Dans la catégorie «autres personnes» doivent être inclus les propriétaires actifs, les aides familiaux, les entrepreneurs individuels, les stagiaires n'ayant pas de contrat de travail et les travailleurs bénévoles.

Les **salariés à temps partiel** sont ceux qui, conformément au contrat de travail qu'ils ont passé avec leur employeur, n'exercent pas une activité journalière complète ou ne travaillent pas toute la semaine au sein de l'unité locale.

Les **travailleurs indépendants** sont définis comme des personnes qui travaillent dans leur propre affaire, cabinet professionnel ou exploitation agricole en vue de réaliser un profit et qui n'emploient aucune autre personne.

Les **aides familiaux** sont des personnes qui aident un autre membre de la famille à assurer la marche d'une exploitation agricole ou d'une autre affaire, à condition qu'elles ne soient pas considérées comme des salariés.